

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 10 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_10_11</b></p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres et à la commission « marchés à procédure adaptée » (MAPA)**

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Vu** la délibération n° D\_2011\_11\_09\_02 du 9 novembre 2011 instaurant une commission « marchés à procédure adaptée » ;

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de désigner des représentants à la commission d'appel d'offres et à la commission « marchés à procédure adaptée » (MAPA) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE** à la commission d'appel d'offres et à la commission « marchés à procédure adaptée » (MAPA) :

Membres titulaires	Membres suppléants
Josiane MASSON	Louis BUDA
Christophe COMÉ	Jean-Philippe GECHELE
Laurent ESTEULLE	Cécile PAKOSZ

- **PRECISE** que les commissions d'appel d'offres et MAPA seront présidées par Monsieur le Maire.
- **PRECISE** que le président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative ;
- **PRECISE** que les règles de quorum et de convocation des commissions d'appel d'offres et MAPA sont identiques ;
- **PRECISE** que seront convoqués aux réunions des commissions d'appel d'offres et MAPA, à titre consultatif, le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/09/2020  
Reçu en préfecture le 18/09/2020  
Affiché le 13/07/2020  
ID : 074-217400860-20200710-D\_2020\_07\_10\_11-DE

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020	Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020
Et de la publication le : 13 juillet 2020	Le Maire,  Georges CANICATTI

